

# Charte informatique et internet

Collège Daniel Castaing

Cette charte informatique s'applique à tous les utilisateurs accédant aux postes informatiques du collège : membres du personnel ou élèves. Elle précise les droits et les devoirs que les utilisateurs s'engagent à respecter dans le cadre de l'utilisation du matériel, des services et des ressources numériques mis à disposition par le collège : postes informatiques, logiciels, accès à Internet, Pronote.

## CHARTE INFORMATIQUE

Chaque élève de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> se voit attribuer un compte (constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel et confidentiel) qui lui permet de se connecter au réseau pédagogique du collège.

### Droits et devoirs des utilisateurs

Chaque utilisateur s'engage :

- à rentrer son identifiant et son mot de passe avant d'accéder aux ressources informatiques, et à clôturer sa session quand il a terminé,
- à accéder aux ressources informatiques dans un but prioritairement pédagogique et éducatif,
- à demander l'autorisation d'accès aux ressources informatiques à l'enseignant ou membre adulte de la communauté éducative encadrant l'activité sur le réseau,
- à respecter le matériel et les équipements numériques mis à sa disposition,
- à ne pas installer de logiciels ou autres programmes, et à ne pas modifier la configuration des postes sans l'autorisation préalable du responsable informatique.

### Sont interdits et sanctionnés par la loi

- l'utilisation d'identifiants ou mots de passe d'autres utilisateurs,
- la modification ou la suppression de dossiers ou de fichiers n'appartenant pas à l'utilisateur,
- la reproduction, le téléchargement ou la diffusion d'œuvres sans l'autorisation de l'auteur (extraits musicaux, littéraires, photographies, etc.),
- le non-respect des droits de la personne (atteinte à la vie privée, diffamation et injure), ou toute forme de provocation, de discrimination, d'incitation à la haine et à la violence.

## CHARTE INTERNET

- L'usage d'Internet est réservé aux recherches documentaires dans le cadre d'objectifs pédagogiques ou du projet personnel de l'élève (orientation scolaire et professionnelle). L'accès au réseau dans un but personnel ou de loisirs n'est pas toléré (réseaux sociaux, messageries instantanées, blogs...).
- Le téléchargement et l'installation de logiciels sur les postes de travail sont interdits. Il est toutefois possible de télécharger des fichiers ou documents dans un dossier indiqué par l'enseignant en vue de la réalisation d'exposés ou de travaux demandés par celui-ci.
- Toute consultation doit se faire en présence d'un membre adulte de la communauté éducative, qui pourra exercer la surveillance des sites consultés. Le collège se réserve la possibilité de contrôler les sites visités au sein de l'établissement et de sanctionner l'accès à des sites illicites ou contraires aux valeurs de l'école.

Le non-respect des règles précédemment définies, pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services, ainsi qu'aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.

Nom : .....  
(Date - signature - lu et approuvé)  
Le chef d'établissement

Prénom : .....  
Date : .....  
Le responsable légal

Classe : .....  
L'élève utilisateur